

Zéro artificialisation nette : Concept et effets potentiels



Manuella INES

**Service Connaissance Prospective et
Développement Territorial**

23 janvier 2020



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Objectif zéro artificialisation nette

Le contexte

- Le **changement d'usage des sols** est la **1ere source de perte de biodiversité**
- 66 000 ha artificialisés par an soit 180 ha par jour (rapport CGDD 2018)
- **40 % de l'artificialisation** dans des **communes où la population décroît** et où une **forte proportion de logements est vacante**
- Entre 2006 et 2015, **l'artificialisation a crû 3 fois plus vite que la population**

Objectif zéro artificialisation nette

Le ZAN, un slogan ?

- Fait suite au principe de la réduction de la consommation Loi Grenelle
- Terme employé par **le Plan Biodiversité** de juillet 2018
- Repris par le président de la république dans son discours du 23 /02/2019 au salon de l'agriculture
- **Utilisé par l'Union Européenne** qui recommande d'atteindre le ZAN en 2050
- **Un concept dont la définition précise et les conditions de mise en œuvre sont encore en discussion.**

Objectif zéro artificialisation nette

La loi du 20 juillet 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

- Un texte longuement débattu
- Qui fixe des principes de :
 - Solidarité écologique
 - Absence de perte nette de biodiversité
 - Non régression du droit de l'environnement
 - **Reconnaissance du rôle des sols et de la biodiversité**
 - Compensation écologique

Objectif zéro artificialisation nette

Le plan Biodiversité

- Présenté le 4 juillet 2018 par le 1^{er} ministre comme :
« *marquant le coup d'envoi **d'une mobilisation sans précédent** du gouvernement et des acteurs à tous les niveaux **pour combattre le déclin de nos écosystèmes** »* »
- Plan comportant 2 priorités :
 - **La lutte contre l'artificialisation des sols**
 - La mutation de l'agriculture intensive
- **Fixe le principe du Zéro Artificialisation Nette**

Objectif zéro artificialisation nette

Les grands principes

- **Éviter au maximum de nouvelles consommations** de terres agricoles et naturelles ;
- **Réduire la consommation** dans les nouveaux projets ;
- **Compenser la consommation** que l'extension des logements, zones d'activités, voies de transport, etc. **vont néanmoins continuer à générer** ;
- **Favoriser**, à chaque fois que possible, **la renaturation de milieux artificiels ou dégradés** par d'anciennes activités humaines.

Objectif zéro artificialisation nette

Qu'est-ce que l'artificialisation ?

- **Changement d'état effectif** d'une surface agricole, forestière ou naturelle vers des **surfaces artificialisées**, c'est-à-dire :
 - les tissus urbains,
 - les zones industrielles et commerciales,
 - les infrastructures de transport et leurs dépendances,
 - les mines et carrières à ciel ouvert,
 - les décharges et chantiers,
 - les espaces verts urbains (espaces végétalisés inclus dans le tissu urbain),
 - les équipements sportifs et de loisirs, y compris des golfs.
 -
- Les espaces qui subissent une artificialisation **ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture, la foresterie ou comme habitats naturels.**

Objectif zéro artificialisation nette

Qu'est-ce que la renaturation ?

- C'est l'ensemble des processus permettant de ramener un sol dénaturé à un état proche de son état initial
- C'est une **désartificialisation**
 - c'est à dire **ramener des sols à leur état initial**
 - Ce qui pourrait théoriquement **permettre de compenser**
- Cela nécessite de connaître et de **quantifier le stock de terres renaturables**
 - **C'est difficile**, les sources de données précises n'existent pas encore : fichiers fonciers pas satisfaisants
 - **l'artificialisation peut causer des dégâts irréversibles**: érosion, excavation, perte de propriété des sols notamment perte de fertilité, contamination

Objectif zéro artificialisation nette

Qu'est-ce que la renaturation ?

- **Un processus qui peut être très long**
- Une renaturation complète corrige l'ensemble des dégradations subies
- Elle nécessite de **déterminer au préalable** :
 - le degré d'imperméabilisation
 - le degré de perturbation
 - la position du sol artificialisé (trame urbaine, paysage rural...)
- Elle peut nécessiter **chronologiquement** :
 - une déconstruction / une dépollution
 - une désimperméabilisation
 - des techniques de revégétalisation
 - Une reconnexion aux écosystèmes environnants

Objectif zéro artificialisation nette

Quel est le coût de la renaturation ?

- **Un coût global et un coût des différentes étapes difficile à évaluer :**
 - **Très peu de projets** de renaturation ont été identifiés à ce jour
 - Les **gisements de terres naturables** n'ont pas été quantifiés
 - Les coûts des différents processus n'ont pas été expertisés : quelques ordres de grandeur existent mais doivent être précisés
- Un outil vraisemblablement **économiquement viable** pour les projets ne nécessitant ni dépollution, ni désimperméabilisation :
 - friches non polluées
 - carrières...



23 juil. 2019



OBJECTIF
**« ZÉRO ARTIFICIALISATION
NETTE » : QUELS LEVIERS
POUR PROTÉGER LES SOLS ?**

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Objectif zéro artificialisation nette

Le rapport de France Stratégie

- Organisme qui dépend du 1^{er} ministre
- Publié le 23 juillet 2019
- Commandé par le gouvernement pour atteindre l'objectif du ZAN
- **Objectif : identifier les leviers permettant d'atteindre le ZAN en 2030**

Objectif zéro artificialisation nette

Le rapport de France Stratégie : des particularités nationales

- **Une artificialisation plus forte** que dans les autres pays européens
- **Une artificialisation plus rapide** que la croissance démographique (en particulier dans les métropoles et les zones côtières)
- **La préférence** des ménages pour **l'habitat individuel**
- **Un cadre fiscal** pas toujours adapté
- **Une incitation à s'installer en périphérie** pour les entreprises et les activités
- **Une sous-exploitation du bâti** : logements et bureaux vides, développement des résidences secondaires

Objectif zéro artificialisation nette

Le rapport de France Stratégie : 3 scénarios étudiés

- A horizon 2030
- Scénarios basés sur un modèle économique comprenant 3 variables :
 - La surface construite
 - Le taux de renouvellement urbain
 - la densité de l'habitat
- Les 3 scénarios
 - **1 : Le scénario tendanciel**
 - **2 : Le scénario « densification forte »**
 - **3 : Le scénario « complémentaire »**

Objectif zéro artificialisation nette

Le rapport de France Stratégie : 3 scénarios étudiés

- **1 : Le scénario tendanciel**
 - Prolongation des tendances actuelles
 - Consommation de 20 000 ha/an
 - Consommation de 280 000 ha à horizon 2030

- **2 : Le scénario « densification forte »**
 - Augmentation de la densité et du taux de renouvellement urbain
 - Réduction de 70 % de l'artificialisation nette
 - Consommation de 5 500 ha par an d'espaces naturels

Objectif zéro artificialisation nette

Le rapport de France Stratégie : 3 scénarios étudiés

- **3 : Le scénario « complémentaire »**
 - Augmentation de la densité et du taux de renouvellement urbain
 - Durcissement des règles d'urbanisme
 - Renchérissement des terres : prix multiplié par 5
 - Baisse du taux de vacance des logements de 8 % à 6 %
 - Consommation de 3650 ha par an
 - Mais des mesures difficiles à mettre en oeuvre

Objectif zéro artificialisation nette

Le rapport de France Stratégie : Objectif ZAN 2030

- Nécessite une réduction de 70 % l'artificialisation brute et de renaturer 5 500 ha de terres artificialisées par an
- Une perspective qui suppose des mesures ambitieuses

Objectif zéro artificialisation nette

Le rapport de France Stratégie : Les propositions

- Nécessité de collecter des **données robustes** : observatoire
- Création d'un **conseil départemental de lutte contre artificialisation** = Fusion CDAC et CDNPS
- Imposer une **obligation de densification dans les PLU**
- **Révision des dispositifs fiscaux :**
 - **Exonération de la TA** pour projets ne modifiant pas l'emprise du sol bâti
- **Combiner artificialisation et renaturation équivalente :**
 - Mise en place d'un marché de droits à artificialiser contre renaturation
 - Financer la renaturation par le biais de la TA

Objectif zéro artificialisation nette

Qui est concerné par sa mise en œuvre?

- **Les élus locaux** sont en 1ere ligne
 - CTM, EPCI, Communes
- **Les préfets et les services de l'État**
 - Corps préfectoral et services préfectoraux
 - DAAF, DAC, ARS, DEAL
- **Les professionnels de l'aménagement**
 - Agences d'urbanisme, EPF, CAUE, conservatoire du littoral, parcs naturels, SAFER, chambres d'agriculture, CCI...
- **Les porteurs de projets**

La prise de conscience doit être collective

Objectif zéro artificialisation nette

Comment le mettre en œuvre ?

- **En améliorant la connaissance :**
 - **Déjà existante** : maîtrise des sources de données et outils nationaux
 - **En créant de la donnée locale** : mise en place d'observatoires locaux et multi-partenariaux, groupes de travail technique....
- **En partageant la connaissance :**
 - Sur l'état des lieux actuels
 - Les phénomènes locaux et leur évolution

Objectif zéro artificialisation nette

Comment le mettre en œuvre ?

- **En travaillant sur :**
 - Les documents de planification
 - Le littoral
 - La revitalisation des centres-bourgs
 - Les zones d'activité
 - Une densification des zones urbaines socialement acceptable
 - La capacité technique et financière à développer la ville sur la ville :
 - dents creuses
 - lutte contre la vacance
 -

Objectif zéro artificialisation nette

Comment le mettre en œuvre ?

■ En travaillant sur

- La question des terres agricoles et l'auto-suffisance alimentaire
- Des stratégies foncières et la maîtrise des prix du foncier
- La mise en œuvre effective du principe Eviter-Réduire-Compenser :
 - Étude de véritables scénarios alternatifs
 - Définissant les principes de la compensation en Martinique

Objectif zéro artificialisation nette

Le levier stratégique des documents de planification

A tous les niveaux de territoire

- Dans les SRADDET dans l'hexagone
- Dans les SAR en Outre-Mer ou futur PADDMA en Martinique
- Dans les SCoT
- Dans les PLU

Objectif zéro artificialisation nette

Le levier stratégique des PLU

- Un principe de base : **Croître en limitant l'étalement**
- A terme, **les PLU devront fixer des objectifs cohérents avec l'objectif ZAN national**
- Augmenter la superficie des zones NAF **en déclassant des zones à urbaniser voire des zones U**
- **Désartificialiser**, notamment les friches (?)
- Un **contrôle de légalité renforcé** sur ces questions
- La nécessité d'avoir une connaissance fine de l'occupation et de l'usage des sols avec de nouveaux outils
 - **l'OCS-GE : Occupation des Sols à Grande Echelle**
 - **Le GPU : GéoPortail de l'Urbanisme**



Artificialisation des sols

Un observatoire du Plan biodiversité

[A propos](#) [L'observatoire](#) [Les différentes bases](#) [Bibliographie](#)

Un observatoire pour des données nationales sur l'artificialisation des sols

[L'ARTIFICIALISATION AU 1er JANVIER 2017 >](#)

[RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES >](#)

Le **Plan biodiversité** prévoit la publication d'un état des lieux annuel de la **consommation d'espaces**.
Retrouvez les **données** et des **ressources** sur ce site !



Dévoilé le 4 juillet 2018, le Plan biodiversité vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer.



Afin de réduire l'artificialisation des sols, dans un objectif de "zéro artificialisation nette", le Plan prévoit la publication d'un état des lieux annuel de la consommation d'espaces.



Sur ce site, vous trouverez une liste de bases de données utiles pour cet état des lieux, une bibliographie et l'accès aux données nationales d'artificialisation des sols.

L'observatoire de l'artificialisation

- <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr>
- Établi par IGN/ Cerema/ Irstea en concertation avec les collectivités territoriales
- A partir des données produites par le Cerema à partir des fichiers fonciers
- **Mis en ligne en juillet 2019** pour le 1^{er} anniversaire du Plan Biodiversité
- Objectifs :
 - **Publier un état annuel de la consommation d'espaces**
 - **Suivre les flux de l'artificialisation des sols à l'échelle de chaque commune**

L'observatoire de l'artificialisation

- <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr>
- Actuellement : **données 2009 à 2017** pour hexagone et Corse
- **Données 2018 bientôt disponibles**
- **Données pour territoires d'Outre-Mer bientôt disponibles**
- **Pour printemps 2020** : un prototype de **données détaillées d'occupation du sol (OCS-GE)** faisant appel à l'intelligence artificielle
- **Version finalisée prévue pour 2022** permettant de :
 - Mesurer annuellement la consommation d'espace
 - Définir la trajectoire vers l'objectif ZAN

L'artificialisation un sujet qui mobilise

Une littérature foisonnante sur le sujet

- L'État : Transition Ecologique et Solidaire, Cohésion des Territoires, Agriculture, Architecture et Culture
- Les associations d'élus
- Les associations de défense de l'environnement
- La Fédération Nationale des Agences d'urbanisme
- L'association nationale des EPFL
- La presse

La consommation d'espaces et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers de

La consommation d'espaces et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers de la DGFIP

Ce rapport présente les données chiffrées de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers.

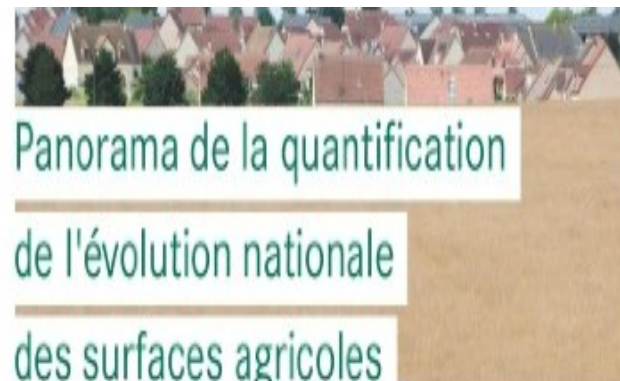
[> Lire la suite](#)

Propositions pour un cadre national

Propositions pour un cadre national de gestion durable des sols - Rapport CGAAER - CGEDD

Le CGAAER et le CGEDD ont été chargés d'élaborer une stratégie nationale de gestion durable des sols.

[> Lire la suite](#)



ONCEA - Panorama de la quantification de l'évolution nationale des surfaces agricoles

Rapport de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA) produisant des données quantitatives permettant de clarifier la notion de consommation des terres agricoles, et de donner des évaluations chiffrées de cette consommation et de son évolution dans le temps.

[> Lire la suite](#)



Commissariat général au développement durable

Objectif « zéro artificialisation

nette » ; Éléments de diagnostic

Le Plan Biodiversité fixe un objectif de « zéro artificialisation nette ». Le CGDD identifie dans ce cadre une typologie des communes qui ont artificialisé pendant la dernière décennie et mentionne des exemples de gisements de réduction de l'artificialisation.

Évaluation et propositions d'optimisation des

CGAAER - Évaluation et propositions d'optimisation des outils concourant à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Le CGAAER a été chargé d'évaluer les outils concourant à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'à leur mesure.



Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : déterminants, impacts et leviers d'action

L'Inra et l'Ifsttar ont livré une expertise scientifique collective sur l'artificialisation des sols, demandée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Ademe et le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

Évaluation du taux d'artificialisation en France : comparaison des sources Teruti-Lucas et fichiers fonciers

AOÛT 2019

Évaluation du taux d'artificialisation en France : comparaison des sources Teruti-Lucas et fichiers fonciers

Le Commissariat Général au Développement Durable publie un comparatif de deux sources de données utilisées pour mesurer le phénomène d'artificialisation en France : Teruti-Lucas et les

Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019
relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace

NOR : LOGL1918090J

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement,
La ministre de la transition écologique et solidaire,
La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace

Instruction du Gouvernement appelant au renforcement de la mobilisation de l'Etat local pour porter les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols.



Comité pour l'économie verte : Les instruments incitatifs pour la maîtrise de l'artificialisation des sols

Rapport du comité pour l'économie verte présentant des recommandations pour lutter contre l'artificialisation vers l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?

Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?

France Stratégie a produit un rapport pour éclairer l'enjeu de "zéro artificialisation nette" : définition, causes, leviers d'action...

> Lire la suite



Comité pour l'économie verte : Les enjeux de l'artificialisation des sols

Avis du comité pour l'économie verte sur les instruments économiques permettant de limiter l'artificialisation des sols dans l'optique de viser l'objectif européen de stabilité de la superficie artificialisée en 2050.

> Lire la suite



N° 1460

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATRIÈME LÉGISLATURE

Enoncé et à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 décembre 2018.

Rapport de la mission d'information commune sur le foncier agricole de l'Assemblée Nationale

Rapport de Mme Anne-Laurence Petel et M. Dominique Potier, rapporteurs de la mission d'information sur le foncier agricole, présidée par M. Jean-Bertrand Sempastous.

> Lire la suite